

DÉPARTEMENT : **GUYANE**

ARRONDISSEMENT



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SAVANES

Effectif légal de l'EPCI 35

Nombre de membres
en exercice 35

Nombre de membres
Présents 33

Date de convocation 10/28/2020

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CCDS

L'an deux mille vingt, le 4 du mois de novembre à dix heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes des savanes.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente) :

Pour la commune de KOUROU suite au scrutin du dimanche 15 mars 2020 :

1. ANDRE Annick Elise
2. ANTOINETTE Jean-Etienne
3. BERTHIER André Roland
4. BRUNO FREDOC Françoise
5. BURLOT Denis
6. CHOCHO Jean-Robert
7. COELHO MACIEL Valéria
8. GANE Francine
9. HORTH Rodolphe
10. LLADERES Frédéric Francis
11. MARTINEZ Candida
12. PAPAIX Martine
13. RIMANE Davy
14. RINGUET François
15. STANISLAS Gaëtan
16. TARQUIN Célia
17. ZULEMARO Céline

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Monsieur André Roland BERTHIER, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires, a dénombré trente-trois (33) membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs (au moins) :

Monsieur Patrick COSSET

Monsieur Jean-Robert CHOCHO

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par l'EPCI. Le président a constaté, sans toucher le bulletin, que le conseiller communautaire l'a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. **Les bulletins déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause**

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents.

Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le conseil communautaire sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du conseil communautaire, soit sept (7) Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder quinze (15) Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à 4.

Le conseil communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le Conseil communautaire a fixé à **onze (11)** le nombre des Vice-présidents. ⁴

Élection du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	01
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JEREMIE Michel-Ange	31	Trente et un

Élection du troisième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	01
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	31

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JACARIA Véronique	31	Trente et un

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Madame Véronique JACARIA a été proclamée troisième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Élection du quatrième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	03
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité absolue	29

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Madame Fidélia BOCAGE a été proclamée cinquième Vice-Présidente et immédiatement installée.

Élection du sixième Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	02
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	30

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VANG Yves	30	Trente

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Monsieur Yves VANG a été proclamé sixième Vice-Président et immédiatement installé.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
STANISLAS Gaëtan	30	Trente

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

Monsieur Gaëtan STANISLAS a été proclamé huitième Vice-Président et immédiatement installé.

Élection du neuvième Vice-Président⁵

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	02
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité absolue	30

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SOPHIE Lauric	30	Trente

Élection du onzième Vice-Président⁷

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	32
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	04
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	00
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	28
f. Majorité absolue	28

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COSSET Patrick	04	Quatre
HORTH Rodolphe	28	Vingt-huit

Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président

Monsieur Rodolphe HORTH a été proclamé onzième Vice-Président et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ⁸

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 4 novembre à 13 heures 25 minutes, a été, après lecture, signé par le Président, le délégué le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.

Fait à Kourou, le 4 novembre 2020

Le Président

François RINGUET



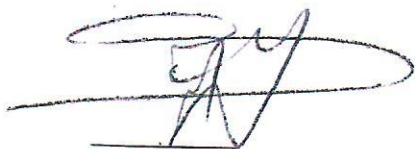
Le conseiller le plus âgé,

André Roland BERTHIER



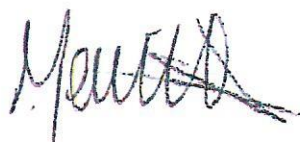
Les assesseurs,

Patrick COSSET



La secrétaire,

Véronique JACARIA



Jean-Robert CHOCHO



Yalémi TIOUKA

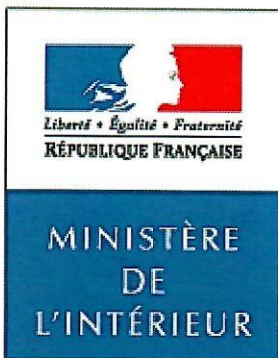
De: Tatiana FALGAYRETTES
Envoyé: vendredi 6 novembre 2020 12:02
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20201106-13907.xml; 973-200027548-20201104-PV01_2020_CCDS-DE-1-2_14028.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 6 novembre 2020 11:50

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTES <Tatiana.FALGAYRETTES@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-06(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: PV01_2020_CCDS

Objet acte: PROCES VERBAL DE L'ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CCDS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.1.1-Maire, adjoints, président et vices-présidents

Identifiant Acte: 973-200027548-20201104-PV01_2020_CCDS-DE
